



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 78 - Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 - apurement du compte 1069

Le sept décembre 2022, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le premier décembre 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. AMIOUNI a donné procuration à Mme CIRON
Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI
M. BEASSE a donné procuration à Mme BOMBRAY

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 - apurement du compte 1069**EXPOSÉ**

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la Ville de Châteaubriant s'est engagée, par délibération du 16 décembre 2021, à adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 au budget principal de la Ville, au 1^{er} janvier 2023, par anticipation à l'échéance obligatoire du 1^{er} janvier 2024.

Cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Les règles budgétaires assouplies offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Pendant, le passage au référentiel M57 nécessite des prérequis dont l'apurement obligatoire du compte 1069, puisque ce compte n'existe pas dans l'instruction budgétaire et comptable M57 et ne peut donc pas être de fait transposé.

Ce compte non budgétaire, dit de « haut de bilan », géré par le Trésorier, avait été spécialement créé lors de l'entrée en vigueur de la M14 en 1997 afin de neutraliser pour les collectivités qui le souhaitaient les conséquences budgétaires de l'instauration des intérêts courus non échus (ICNE) sur l'exercice. Ce compte 1069 a été sollicité par la Ville et présente un solde débiteur de 132 776,31 €.

Il convient dès lors d'apurer ce compte selon les modalités exposés par le service des collectivités locales de la Direction Générale des Finances Publiques dans sa note de Décembre 2018 relative aux « modalités d'apurement du compte 1069 ».

Cette opération est sans incidence sur le résultat budgétaire de la Ville.

Il convient donc de procéder à cet apurement par une opération d'ordre non budgétaire sur l'exercice 2023.

La neutralisation sera effectuée par la Comptable du Service de Gestion Comptable de Nort sur Erdre par le débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » d'un montant de 132 776.31 € et le crédit du compte 1069 de cette même somme.

DECISION

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré :

1) d'autoriser l'apurement du compte 1069, pour l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au budget Principal de la Ville au 1^{er} janvier 2023, selon la procédure exposée ci-dessus ;

2) d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20221213-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2022

Publication le : 13-12-2022

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 7 décembre 2022

Le Maire,
Alain HUNAULT



[Signature of Alain HUNAULT]

Président de séance,

Alain HEBERT

[Signature of Alain HEBERT]



Le Maire,

Alain HUNAULT

[Signature of Alain HUNAULT]